

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 MARS 2018 à 19H15

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Aloyse STEIN, Laurent BINTZ, Mme Denise KUBIAK, MM Ouro Nimini TCHANILE, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Marie-Jacqueline FLAUSSE, Mireille MULLER.

Membres absents excusés : MM Gilbert COMPARON, Christophe ELSEN, Mme Astrid MOHR.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

180322 – 01 Fixation du taux des impôts locaux 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2018 le taux des impôts locaux comme suit :

LIBELLE DES TAXES	TAUX POUR 2017
Taxe d'habitation	10,5 %
Taxe foncière bâtie	10,5 %
Taxe foncière non bâtie	45,00%

180322 - 02 Approbation du compte administratif 2017 du budget principal.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal de l'année 2017, dressé par le Maire et qui se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté de l'année 2016 – EXCEDENT	697 821.87 €
Dépenses de Fonctionnement	1 107 457.89 €
Recettes de Fonctionnement	2 144 955.47 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE 2017	1 037 497.58 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 735 319.45 €
INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de l'année 2016 – DEFICIT	-119 825.57 €
Dépenses d'investissement	275 017.43 €
Recettes d'investissement	834 790.31 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE 2017	559 772.88 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	439 947.31 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2017	2 175 266.76 €

Résultat global de clôture : EXCEDENT de 2 175 266.76 €

180322 – 03 Compte de gestion du Trésorier pour le budget principal de l’année 2017.

Le Conseil municipal donne quitus au Trésorier pour le budget principal de l’année 2017 qui présente le même résultat de clôture soit un excédent de 2 175 266.76 €.

180322 - 04 Budget primitif 2018.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’adopter le budget primitif principal de l’année 2018 dont la balance se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 463 369,45 €
Recettes	3 463 369,45 €
SECTION D’INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 515 947,31 €
Recettes	3 515 947,31 €

180322 - 05 Signature des marchés pour la réalisation d’un groupe scolaire.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 14 décembre 2016 sollicitant son adhésion au contrat AMITER pour la période 2015-2020 et décidant de construire un groupe scolaire pour un montant estimé de 2 926 957 € HT,

Le Conseil Municipal,

Entendu l’exposé de M. le Maire, qui présente les entreprises retenues pour la construction du groupe scolaire, décide à l’unanimité :

- D’inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 et suivants
- D’habiliter M. le Maire ou l’un de ses Adjointes à passer et conclure les marchés à intervenir et à signer toutes les pièces y afférentes, concernant les lots suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
1 – TERRASSEMENT –VRD- GROS OEUVRE	GENERAL CONSTRUCTIONS 10 Chemin des Noisetiers 57340 RACRANGE	593 338,00 €
2 – COUVERTURE-ETANCHEITE-ZINGUERIE	SOPREMA 6, rue des Feivres 57071 METZ	103 000,00 €
3 - BARDAGE	SOPREMA 6, rue des Feivres 57071 METZ	214 000,00 €

4 – MENUISERIES EXTERIEURES	FENETRES SCHMITT 18, rue des Prés 57450 THEDING	98 974,00 €
5 – ELECTRICITE	MELONI – ELECTRICITE GENERALE Avenue du District - ZI Voie Sud 57380 FAULQUEMONT	70 259,76 €
6 – PLOMBERIE-SANITAIRE- CHAUFFAGE-VENTILATION	GABRIEL JEANNOT 55 Voie Principale 55450 HENRIVILLE	200 526,50 €
7 - PLATRERIE	DELTA CONSTRUCTION Rue du Général de Gaulle 57730 VALMONT	41 709,00 €
8 – MENUISERIES INTERIEURES	PFIRSCH ROBERT ET FILS 2, Avenue Marchande 57520 GROSBLEDERSTROFF	185 268,50 €
9 – CHAPE-CARRELAGE- FAIENCE-SOL SOUPLE	Infructueux	-
10 - PEINTURE	REVETEMENTS FACADES PEINTURES BATIMENT 2, rue de la Liberté 57450 THEDING	16 829,00 €
11 – SERRURERIE	FLON Z.I ZIL 22, rue du Gros Hêtre 57500 SAINT-AVOLD	12 182, 00 €

180322 - 06 Participation de la commune au programme communautaire de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour 2018.

Dans le cadre de son appui au développement du commerce et de l'artisanat sur son territoire et suite à l'engouement rencontré par les précédents dispositifs, la Communauté d'Agglomération a voté le 21 janvier dernier la reconduction du programme de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2018. Une convention d'autorisation avec la Région Grand Est a par ailleurs validé ce dispositif, au minimum jusqu'au 31/12/2021.

Les communes de l'agglomération ont la possibilité de participer à ce dispositif, elles peuvent donc décider :

- De s'inscrire ou non dans ce dispositif
- D'en définir les modalités le cas échéant :
- Taux de 0 à 10 %

- Base subventionnable maximum par entreprise
- Enveloppe annuelle ou pluriannuelle dédiée.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De participer au programme initié par la C.A.F.P.F.
- De définir les modalités ci-après pour la Commune de Rosbruck :
 - Taux de 10 %
 - Base subventionnable maximum par entreprise : 75 000 E HT
 - Subvention maximum par entreprise : 7 500 €
 - Enveloppe annuelle dédiée : 20 000 €

Les crédits nécessaires au fonctionnement de ce dispositif sont à inscrire au budget principal 2018 et suivants.

180322 - 07 Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) – Contrôle des poteaux d'incendie.

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les sapeurs-pompiers. Compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités dans l'éventualité du transfert de compétence de la DECI) sont désormais dans l'obligation de réaliser les contrôles techniques trisannuels des poteaux d'incendie à compter de 2019.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas les finances communales et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations obligatoires au SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux réalisé par les sapeurs-pompiers.
- d'autre part, la mise en place d'un groupement des commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,
L'exposé du Maire entendu,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

AUTORISE le lancement de la (des) consultations et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

180322 - 08 Signature d'un avenant n° 01 dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire à Rosbruck.

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 14/12/2016 le cabinet ANTOINE Denis avait été retenu pour exercer une mission de maîtrise d'œuvre (mission de base) pour la construction d'un groupe scolaire à Rosbruck. Un avenant proposant l'intervention de M Pierre ANTOINE, architecte, à partir de la mission PRO a été rédigé.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire.

Séance levée à 20H00 – comprenant les délibérations n° 180322 - 01 à 180322 – 08.

Pierre STEININGER :

Aloyse STEIN :

Laurent BINTZ:

Denise KUBIAK :

Ouro Nimini TACHNILE:

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Marie-Jacqueline FLAUS :

Mireille MULLER :